



Communiqué de presse

Scolarisation et conditions de vie décentes !

Contact Presse
Emeline DESCHAMPS
Tél : 06.12.07.56.38

Rennes, le mercredi 6 juillet 2022
Discours devant la Préfecture

Conseil départemental
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques
d'Ille-et-Vilaine

5, rue de Lorraine
35000 RENNES
Tél : 02.99.33.99.55

e-mail : fcpe35@sfr.fr
Site : <https://35.fcpe.asso.fr/>



La loi française affirme le droit à la scolarisation pour tous, droit réaffirmé dans le cadre de l'école inclusive. Pourtant, de trop nombreux enfants et adolescents de familles de migrants n'ont pas une scolarité leur permettant d'être en réussite: mal logement, insécurité, stress, fatigue, santé physique et mentale empêchent ces enfants d'entrer dans les apprentissages.

Parfois, c'est parce qu'un maire a refusé de les inscrire à l'école sous un prétexte administratif ou parce qu'un mineur isolé n'a pu bénéficier des aides pour le guider dans les démarches nécessaires à l'inscription au collège ou au lycée.

Parfois c'est parce que, victime d'une expulsion ou de la précarité des hébergements en hôtel social, l'enfant ou l'adolescent a été éloigné de l'école où il avait été scolarisé.

Parfois c'est parce qu'il faut attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous d'évaluation au CIO ou au CASNAV et qu'une fois cette évaluation faite, il faudra encore attendre pour obtenir une place en collège ou lycée ou rendre possible une formation professionnelle ou une poursuite d'étude.

Pour que cela soit fait également de façon efficace, nous demandons également la généralisation des UPE2A sur le département et leur accès sur une plus longue durée qu'une année actuellement.

La loi ne fait aucune exception au droit à l'école y compris au-delà de 16 ans et les textes réglementaires rappellent qu'aucune distinction ne peut être faite quant à ce droit entre les enfants de nationalité française et les enfants de nationalité étrangère.

C'est pourquoi la FCPE35 appelle l'Etat Français à agir

Contact Presse
Emeline DESCHAMPS
Tél : 06.12.07.56.38

Conseil départemental
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques
d'Ille-et-Vilaine

5, rue de Lorraine
35000 RENNES
Tél : 02.99.33.99.55

e-mail : fcpe35@sfr.fr
Site : <https://35.fcpe.asso.fr/>



effectif pour tous les enfants et les adolescents et que les moyens nécessaires pour réussir cette scolarité y soient consacré. Cela passe également par un hébergement pérenne. L'État français est signataire depuis 1989 de la convention des droits internationale des droits de l'enfant (CIDE) et ne devrait donc pas laisser à la rue ou en hébergement précaire les familles de migrants avec enfants. L'État doit garantir à chaque enfant la sécurité de grandir et d'apprendre. Nous, la FCPE35, avons pu le constater, l'accueil de l'autre est une richesse, et tout enfant, qui s'intègre dans l'école de la République, participe au renforcement de notre communauté nationale.

pour que ce droit soit